
États financiers de La Fondation du Grand Montréal

31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	3
État de la situation financière.....	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires.....	6-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
La Fondation du Grand Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation du Grand Montréal (la « FGM »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la FGM au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la FGM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la FGM à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la FGM ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la FGM.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la FGM.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la FGM à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la FGM à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 15 avril 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A132478

La Fondation du Grand Montréal
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds
 Exercice terminé le 31 décembre 2025

		2025				2024
Notes	Fonds d'opérations	Fonds de distribution	Fonds de dotation	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Produits						
8 Apports	26 670	4 861 268	16 694 863	21 582 801	31 620 637	
Revenus de placement réalisés	6 692	27 836 387	—	27 843 079	23 157 982	
Honoraires de gestion	3 180 783	(2 232 923)	—	947 860	684 042	
Honoraires d'administration	2 721 650	(2 182 080)	—	539 570	443 923	
Autres	59 663	—	—	59 663	604 223	
	5 995 458	28 282 652	16 694 863	50 972 973	56 510 807	
Charges						
Subventions	—	19 410 727	—	19 410 727	17 392 594	
Administration générale	2 006 220	—	—	2 006 220	1 874 615	
Gestion et garde des placements	2 629 842	—	—	2 629 842	2 001 778	
Engagement dans la communauté	350 854	1 922 055	—	2 272 909	2 105 176	
Primes d'assurance-vie reçues en dons	—	73 942	—	73 942	68 442	
Affaires publiques et communications	656 697	—	—	656 697	495 364	
Développement philanthropique	470 771	—	—	470 771	440 863	
	6 114 384	21 406 724	—	27 521 108	24 378 832	
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant la variation de la juste valeur non réalisée des placements	(118 926)	6 875 928	16 694 863	23 451 865	32 131 975	
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	164 140	8 678 431	—	8 842 571	22 778 968	
Excédent des produits sur les charges	45 214	15 554 359	16 694 863	32 294 436	54 910 943	
Soldes de fonds au début	2 169 556	103 462 033	243 177 915	348 809 504	293 898 561	
Transfert de la variation de la juste valeur non réalisée des placements du Fonds de dotation	—	(6 195 013)	6 195 013	—	—	
Autres virements	—	2 868 979	(2 868 979)	—	—	
Soldes de fonds à la fin	2 214 770	115 690 358	263 198 812	381 103 940	348 809 504	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fondation du Grand Montréal
État de la situation financière
au 31 décembre 2025

		2025			2024
Notes	Fonds d'opérations	Fonds de distribution	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif					
À court terme					
Encaisse	888 045	1 056 226	1 130 000	3 074 271	3 717 193
Débiteurs	949 274	31 853	—	981 127	946 601
Somme à recevoir du Fonds de distribution	232 394*	—	—	—	—
Somme à recevoir du Fonds de dotation	—	45 614 964*	—	—	—
Intérêts et dividendes courus	—	30 563	—	30 563	65 131
Placements	3	—	5 097 721	125 609	5 223 330
Frais payés d'avance	3	118 057	—	—	118 057
		2 187 770	51 831 327	1 255 609	9 427 348
					10 394 961
Placements	3	1 791 930	64 091 425	307 558 167	373 441 522
		3 979 700	115 922 752	308 813 776	382 868 870
					339 686 821
					350 081 782
Passif					
À court terme					
Créditeurs et charges à payer	985 165	—	—	985 165	991 926
Sommes dues au Fonds d'opérations	—	232 394*	—	—	—
Sommes dues au Fonds de distribution	—	—	45 614 964*	—	—
Apports reportés	6	779 765	—	—	779 765
		1 764 930	232 394	45 614 964	1 764 930
					280 352
					1 272 278
Engagement	11				
Soldes de fonds					
Affectations d'origine externe	7	—	115 690 358	262 781 363	378 471 721
Affectations d'origine interne		—	—	417 449	417 449
Non grevés d'affectations		2 214 770	—	—	2 214 770
		2 214 770	115 690 358	262 198 812	381 103 940
					348 809 504
		3 979 700	115 922 752	308 813 776	382 868 870
					350 081 782

* Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne « Total », étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil



, administrateur



, administrateur

La Fondation du Grand Montréal

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	32 294 436	54 910 943
Ajustements pour :		
Dons en actions	(74 655)	(45 928)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	(8 842 571)	(22 778 968)
	23 377 210	32 086 047
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(34 526)	200 192
Intérêts et dividendes courus	34 568	(14 023)
Frais payés d'avance	134 523	(206 541)
Créditeurs et charges à payer	(6 761)	(43 516)
Apports reportés	499 413	(104 366)
	24 004 427	31 917 793
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(51 182 781)	(54 289 680)
Cession de placements	26 535 432	19 349 113
	(24 647 349)	(34 940 567)
Diminution nette de l'encaisse	(642 922)	(3 022 774)
Encaisse au début	3 717 193	6 739 967
Encaisse à la fin	3 074 271	3 717 193

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

La Fondation du Grand Montréal (la « FGM »), constituée le 20 décembre 1999 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et prorogée le 4 décembre 2012 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, a pour objet de recueillir des dons principalement par voie de legs ou de fonds de dotation afin de promouvoir le développement social, les arts et la culture, l'éducation, la santé et l'environnement. De plus, la FGM peut gérer des fonds qui lui sont confiés à des fins de gestion. La FGM est reconnue comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

La FGM utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses activités.

a) Fonds d'opérations

Ces fonds correspondent aux fonds disponibles pour les activités courantes de fonctionnement de la FGM.

b) Fonds de distribution

Le Fonds de distribution est un fonds dans lequel la FGM enregistre les dons devant être distribués selon le désir des donateurs, les revenus de placement réalisés appelés à être distribués, les revenus de placement non réalisés afférents aux ressources détenues par le Fonds de distribution, les subventions versées ainsi que les charges qui y sont directement liées.

c) Fonds de dotation

Le Fonds de dotation comprend les éléments mentionnés ci-dessous :

Affectations d'origine externe

Ces affectations regroupent les éléments suivants :

Dotations

Les dotations comprennent les dons qui, selon les spécifications des donateurs, doivent être conservés à perpétuité ou pour une période prédéterminée, généralement pour une période minimale de 10 ans.

Moins-value non réalisée sur les placements

Cette affectation comprend la moins-value non réalisée sur les placements afférents aux dotations qui est présentée dans le Fonds de dotation, jusqu'au moment où cette moins-value sera réalisée.

Affectations d'origine interne

Ces affectations proviennent de virements du Fonds de distribution pour protéger le capital. Ces sommes ne peuvent être utilisées sans le consentement préalable du conseil d'administration de la FGM.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'opérations de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du Fonds d'opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports reçus devant être distribués selon le désir des donateurs sont constatés à titre de produits du Fonds de distribution. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre de produits du Fonds de dotation.

Les dons reçus en nature, évalués à la juste valeur établie par un évaluateur indépendant, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Les revenus de placement sont constatés au moment où ils sont gagnés. Ils sont comptabilisés dans les produits du fonds auquel ils se rapportent, à l'exception des revenus de placement afférents aux placements du Fonds de dotation qui sont présentés dans le Fonds de distribution. La tranche non réalisée des revenus de placement afférente aux placements du Fonds de dotation est virée au Fonds de dotation.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la FGM devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la FGM dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont présentées comme produits à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à titre de produit ou de charge d'intérêts.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, la FGM comptabilise une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Ventilation des charges

Les charges de rémunération et les contributions de l'employeur sont ventilées au prorata du temps alloué aux activités effectuées par les employés.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés dans les produits et les charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

	2025	2024
	\$	\$
298 563,907 parts (281 654,962 parts au 31 décembre 2024) du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal (note 4)	356 098 963	327 887 216
Actions canadiennes	487 083	334 199
Actions américaines	376 763	263 650
Actions privilégiées d'une société privée, rachetables au décès du dernier vivant des deux donateurs, dividende de 4,725 %	1 000 000	1 000 000
Fonds communs de placement	15 203 992	9 604 555
Prêt hypothécaire, portant intérêt au taux de 4,590 %, échéant en 2032	95 517	108 728
Certificats de placement garanti à court terme	5 223 330	5 413 456
Autres	179 204	488 473
	378 664 852	345 100 277
Tranche à court terme	5 223 330	5 413 456
	373 441 522	339 686 821

La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2025

4. Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

La FGM gère, par l'entremise du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal, ses propres fonds et des fonds qui lui sont confiés par diverses entités.

Des états financiers distincts sont préparés pour le Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal. Ce dernier présente ses placements, composés principalement de participations dans des fonds communs de placement, à la juste valeur. En date du 31 décembre 2025, la juste valeur des fonds gérés par le Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal et le nombre de parts détenues s'établissent comme suit :

	2025		2024	
	Nombre de parts	Juste valeur	Nombre de parts	Juste valeur
		\$		\$
Fonds appartenant à la FGM	298 563,907	356 098 963	281 654,962	327 887 216
Fonds appartenant à d'autres entités	122 267,581	145 829 255	119 408,286	139 008 547
	420 831,488	501 928 218	401 063,248	466 895 763

5. Marge de crédit

La FGM dispose d'une facilité de crédit autorisée d'un montant de 100 000 \$ au 31 décembre 2025 (100 000 \$ au 31 décembre 2024), portant intérêt au taux d'intérêt de 5,20 % (6,20 % au 31 décembre 2024). Aux 31 décembre 2025 et 2024, la marge de crédit n'était pas utilisée.

6. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources externes affectées reçues dans le cadre de campagnes de financement et de programmes pour lesquels les charges n'ont pas encore été engagées au 31 décembre 2025.

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	280 352	384 718
Apports reçus au cours de l'exercice	562 142	141 211
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(62 729)	(245 577)
Solde à la fin	779 765	280 352

7. Affectations d'origine externe

Fonds de distribution

Les affectations d'origine externe du fonds de distribution proviennent de trois sources. D'abord le capital des fonds pour lesquels on prévoit, dans la convention entre la FGM et le créateur ou la créatrice d'un fonds, une distribution graduelle du capital à l'intérieur d'une période de 10 ans. Ensuite, les revenus réalisés sur le capital des fonds de dotation à être distribués selon la volonté des créateurs et créatrices, sans égard aux dates de distribution prévues. Finalement, le fonds de distribution comprend les sommes reçues de diverses ententes de partenariats pour des projets philanthropiques s'étalant au-delà de l'année courante. Les affectations d'origine externe du fonds de distribution se répartissent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Fonds devant être distribués	67 206 415	64 442 371
Revenus réalisés sur les fonds en dotation	45 614 964	38 380 205
Autres montants disponibles pour distribution	2 868 679	639 457
	115 690 358	103 462 033

Fonds de dotation

a) *Composition*

Les affectations d'origine externe du fonds de dotation se répartissent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Dotations	248 615 015	234 789 131
Plus-value non réalisée sur les placements afférents aux dotations	14 166 348	7 971 345
	262 781 363	242 760 466

b) *Dotations*

Au terme des ententes conclues entre les donateurs et la FGM, auxquelles le ministère de la Culture et des Communications du Québec ou le Patrimoine canadien peuvent également être partie, certains dons demeurent la propriété de la FGM de façon perpétuelle, pour une période de plus de cinq ans, pour une période d'un an à cinq ans ou pour moins d'un an.

7. Affectations d'origine externe (suite)

Fonds de dotation (suite)

b) Dotations (suite)

Les affectations d'origine externe se répartissent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
À perpétuité	223 155 592	206 536 274
Plus de 5 ans	157 003	6 592 430
De 1 an à 5 ans	8 871 844	11 434 876
Moins de 1 an	16 430 576	10 225 551
	248 615 015	234 789 131

Dans le cadre du programme Fonds du Canada pour l'investissement en culture (volet Incitatifs aux fonds de dotation), Patrimoine canadien encourage les organismes voués aux arts à instaurer de nouvelles sources de revenus. En vertu de ce programme, les organismes versent des dons à la FGM. Ces dons appartiennent dorénavant à la FGM sous forme de dotation. Patrimoine canadien verse à la FGM une subvention de contrepartie qui doit également être conservée à perpétuité. L'usufruit généré par le fonds à perpétuité doit être utilisé pour verser des subventions annuelles à l'organisme. Depuis la création de ce programme en 2001, la FGM a reçu un montant cumulatif de 20 157 994 \$ (19 235 834 \$ au 31 décembre 2024) en subventions de la part de Patrimoine canadien. Les montants minimaux devant être maintenus à perpétuité par la FGM de la part des 51 organismes (49 en 2024) participant à ce programme totalisent 40 315 988 \$ (38 471 668 \$ au 31 décembre 2024).

8. Produits

a) Apports

Au cours de l'exercice, la FGM a reçu des apports totalisant 20 452 801 \$ (31 620 637 \$ en 2024). Les apports de 2025 incluent une somme de 73 942 \$ (68 442 \$ en 2024) relative à des primes payées pour des polices d'assurance-vie pour lesquelles la FGM est bénéficiaire du produit.

b) Revenus de placement réalisés

	2025	2024
	\$	\$
Parts du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	26 527 950	21 227 591
Autres placements	1 315 129	1 930 391
	27 843 079	23 157 982

La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2025

8. Produits (suite)

c) *Honoraires de gestion*

	2025	2024
	\$	\$
Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	3 180 783	2 195 536
Moins : honoraires attribuables à la FGM	(2 232 923)	(1 511 494)
	947 860	684 042

d) *Honoraires d'administration*

	2025	2024
	\$	\$
Participants du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	2 721 650	2 225 023
Moins : honoraires attribuables à la FGM	(2 182 080)	(1 781 100)
	539 570	443 923

9. Polices d'assurance-vie

La FGM a été désignée comme propriétaire et bénéficiaire de polices d'assurance-vie. Au 31 décembre 2025, le capital assuré est de 2 430 000 \$ (2 400 000 \$ au 31 décembre 2024).

10. Instruments financiers

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, la FGM est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la FGM fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La FGM est exposée à ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de change

Une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal, dans lequel la FGM détient des parts, est investie dans des participations de fonds communs d'actions étrangères. Ces placements sont donc exposés aux fluctuations des devises. Il en est de même pour les revenus gagnés afférents à ces placements. Les parts détenues par la FGM sont donc indirectement soumises à ce risque.

b) Risque de taux d'intérêt

Une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la FGM détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes qui détiennent des titres portant intérêt à taux fixe. Le prêt hypothécaire porte également intérêt à taux fixe. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura ultimement une incidence sur la juste valeur des parts détenues par la FGM et sur le prêt hypothécaire.

10. Instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

c) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La FGM est exposée à un risque de prix autre en raison de ses placements en actions cotées, dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché. Il en est de même pour les parts détenues dans le Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal et de ses participations dans des fonds communs de placement.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du fait qu'une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la FGM détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes détenant des obligations et des débetures. De ce fait, il y a un risque qu'un émetteur d'obligations ou de débetures ne s'acquitte pas de ses obligations envers un fonds à revenus fixes, ce qui aurait ultimement une incidence sur l'actif de la FGM.

11. Engagement

En vertu d'un bail, la FGM doit acquitter les dépenses annuelles liées à l'occupation de locaux. L'engagement total est d'environ 958 724 \$ jusqu'en juillet 2035.